

Expert conseil en gestion de patrimoine

RNCP42859 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	313
Formacode(s)	41014
Code(s) ROME	C1205
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/10/2026
Date d'échéance	30/10/2029

Certificateur(s)

CONSEILS EN GESTION DE PATRIMOINE CERTIFIES · SIRET : 42095829000041

CGPC DEVELOPPEMENT · SIRET : 94048341500011

Partenaires habilités

10 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 10 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAMPUS AVENIR	9499227440002 2	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARSEILLE-PROVENCE	1813000210001 9	Former et organiser l'évaluation
ECOLE FINISTERIENNE COMMERCE GESTION	4491191710003 0	Former et organiser l'évaluation
IFCV APPRENTISSAGE	8799004620001 8	Former et organiser l'évaluation
INSTIT FORMAT CARRIERES COMMUNICAT VEN	4402632000002 2	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE	7842027560015 0	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION	4137480620001 0	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT SUPERIEUR DU DROIT	8487566490002 8	Former et organiser l'évaluation
LIBERTE FORMATION	5152449370002 2	Former et organiser l'évaluation
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ICOF	7798834610001 3	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Expert conseil en gestion de patrimoine » permet de produire un conseil patrimonial global, personnalisé, documenté et conforme, au service d'une clientèle patrimoniale composée de particuliers, de professionnels, de dirigeants et de familles.

Elle s'inscrit dans un secteur en croissance, marqué par la complexification des choix patrimoniaux, le renforcement des exigences réglementaires, la digitalisation de la relation client, la montée des enjeux de retraite, de transmission, de prévoyance et de dépendance, ainsi que par l'intégration croissante des questions de finance durable et de qualité documentaire du conseil.

La certification vise ainsi des professionnels autonomes, capables d'appréhender la situation du client dans une approche globale, par distinction avec une approche centrée sur la seule distribution de produits.

ACTIVITÉS VISÉES

Établissement et développement d'une relation client transparente, durable et humaine.

Conduite d'un audit juridique.

Conduite d'un audit patrimonial et financier.

Conduite d'un audit assurantiel et social.

Conduite d'un audit fiscal.

Élaboration d'une stratégie patrimoniale civile.

Élaboration d'une stratégie d'investissements patrimoniaux.

Élaboration d'une stratégie d'assurances supplémentaires et de préparation de la retraite.

Élaboration d'une stratégie de maîtrise de la contribution fiscale.

Mise en oeuvre du plan d'action patrimonial.

Suivi et actualisation de la stratégie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire la relation client en conformité avec la réglementation : cadrer l'intervention, collecter et fiabiliser les données pertinentes, qualifier le profil financier et le niveau de risque du client, formaliser les recommandations et définir un cadre transparent de mise en œuvre et de suivi.

Réaliser un bilan patrimonial global : analyser la situation civile, familiale, professionnelle, financière, immobilière, assurantielle, sociale et fiscale du client afin d'établir un diagnostic patrimonial fiable, hiérarchisé et exploitable.

Concevoir une stratégie patrimoniale globale : formuler, justifier et hiérarchiser des recommandations civiles, financières, immobilières, assurantielles, sociales et fiscales cohérentes avec les objectifs, contraintes et besoins du client.

Assurer la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale adoptée et en superviser le suivi et l'actualisation : organiser l'opérationnalisation du plan d'action patrimonial, superviser les suites données, mettre en place les alertes, suivre l'évolution de la situation du client et des réglementations, et actualiser les préconisations.

Blocs de compétences

RNCP42859BC01 — Conduire la relation client en conformité avec la réglementation

LISTE DE COMPÉTENCES

Conduire ou finaliser toute consultation en définissant le champ et les modalités d'intervention.

Collecter, évaluer et structurer les données personnelles, professionnelles, patrimoniales et financières, fiscales, juridiques et psychologiques.

Définir le profil financier, l'aversion au risque, les préférences de durabilité et les objectifs profonds du client.

Vérifier la fiabilité et la complétude des données et repérer les informations manquantes ou sensibles.

Formaliser des recommandations personnalisées dans un document conforme et compréhensible, cohérent avec les exigences et besoins du client, en conformité avec les réglementations applicables.

Définir les rôles respectifs du client, de l'expert conseil et des intervenants associés dans la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale adoptée et le suivi des recommandations afin d'assurer la transparence requise par la réglementation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve orale d'entretien avec un client patrimonial simulé devant deux professionnels (présentation de soi,

questionnement du client, discussion de pistes de recommandations). Durée indicative : 1h.

Épreuve écrite de questions situations/solutions visant à évaluer la capacité à respecter la réglementation des CIF, IAS, IOBSP et intermédiaires en transactions immobilières, incluant le RGPD et la LCBFT, ainsi que le devoir de conseil et sa traçabilité. Durée indicative : 1h.

RNCP42859BC02 — Réaliser un bilan patrimonial global

LISTE DE COMPÉTENCES

Qualifier la capacité juridique du client et des membres du foyer et en déduire des options de stratégies de protection des personnes.

Qualifier le mode de conjugalité en vigueur et ses effets patrimoniaux et en déduire des options d'actions de protection.

Qualifier les modes de détention des actifs présents dans le foyer et leurs conséquences civiles, fiscales, financières et successorales et en déduire des options d'action sur ces modes.

Caractériser la forme et les statuts afférents au patrimoine professionnel du foyer et en déduire des options de gestion et de transmission de ce patrimoine.

Identifier les libéralités et avantages accordés aux membres du foyer et en déduire des options de transmission du patrimoine privé du foyer.

Spécifier la nature, le volume et les modes de détention des actifs financiers, immobiliers et en biens divers du foyer et évaluer le rendement, le degré de risque (cryptoactifs, ISR, actifs illiquides et produits complexes inclus), la liquidité, les horizons de placement et la fiscalité des investissements réalisés.

Déterminer la capacité d'épargne, le niveau d'endettement et le profil d'investisseur du foyer.

Déduire de ces analyses des options de stratégie d'investissement ou/et désinvestissement pour le patrimoine privé.

Analyser les risques personnels, sociaux et assurables : santé, prévoyance, dépendance, décès, retraite.

Évaluer les protections obligatoires, complémentaires et surcomplémentaires en place et identifier les lacunes, doublons et besoins de couverture.

En déduire des options de stratégies de protection supplémentaire des personnes et du patrimoine en lien avec le degré de risque mesuré de ce dernier.

Qualifier la situation fiscale du foyer en évaluant les impacts de l'IR, de l'IFI, des impôts sur les plus-values, des droits de succession et de la fiscalité des enveloppes de placements et en déduire des options stratégiques de maîtrise de la contribution fiscale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve écrite de questions « situation/solution » visant à évaluer la capacité à appréhender la situation juridique des personnes et des biens du foyer et à en déduire des options de stratégies patrimoniales civiles. Durée indicative : 1 h.

Épreuve écrite de questions « situation/solution » visant à évaluer la capacité à appréhender la situation patrimoniale et financière du foyer client et à en déduire des options de stratégies d'investissements patrimoniaux. Durée indicative : 1 h.

Épreuve écrite de questions « situation/solution » visant à évaluer la capacité à appréhender les protections sociales et assurantielles des personnes et du patrimoine en place face aux risques santé, prévoyance, dépendance, décès et retraite et à en déduire des options de stratégies de protections supplémentaires. Durée indicative : 1 h.

Épreuve écrite de questions « situation/solution » visant à évaluer la capacité à appréhender la situation fiscale et en déduire des options d'actions de maîtrise de la contribution fiscale. Durée indicative : 1 h.

RNCP42859BC03 — Concevoir une stratégie patrimoniale globale

LISTE DE COMPÉTENCES

Proposer des stratégies de protection juridique des personnes adaptées à leurs caractéristiques de vulnérabilités et leurs objectifs.

Préconiser des évolutions des modes de détention des actifs immobiliers et mobiliers.

Recommander des actions de protection du conjoint et de modification du mode de conjugalité.

Préconiser des actions de gestion et transmission du patrimoine professionnel et de transmission anticipée du patrimoine privé.

Préconiser des investissements ou arbitrages immobiliers financiers et en biens divers, sur la base de l'état du patrimoine, des objectifs d'investissement et du profil d'investisseur du client, en adaptant les solutions à ses préférences ESG/ISR.

Recommander des solutions d'assurances supplémentaires de santé prévoyance, décès et de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ainsi que préparation de la retraite.

Formuler des préconisations de réorganisation des investissements de nature à améliorer la maîtrise de la contribution fiscale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve écrite de traitement d'un cas de gestion patrimoniale globale (analyse du bilan patrimonial global, recommandations personnalisées, priorisées et justifiées). Durée indicative : 2 h.

RNCP42859BC04 — Assurer la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale adoptée et superviser son suivi et son actualisation

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser l'opérationnalisation du plan validé : étapes, responsabilités, échéances, documents, points de contrôle.

Coordonner les intervenants internes et externes dans le respect de leurs compétences.

Sécuriser l'exécution et la conservation des preuves.

Mettre en place un suivi individualisé : alertes, points de contact, actualisation des données.

Analyser les événements justifiant une adaptation de la stratégie.

Actualiser les recommandations en expliquant options, risques et conséquences.

Gérer ou signaler les incidents de conformité, données, cybersécurité ou réclamation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve écrite de traitement d'un cas de mise en œuvre de préconisations patrimoniales ou de suivi de la situation du client et d'actualisation des préconisations. Durée indicative : 2h

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Cabinets de conseil en gestion de patrimoine indépendants ; banques de réseau, banques patrimoniales et banques privées ; compagnies d'assurance, mutuelles et réseaux de bancassurance ; sociétés de courtage en assurance et en crédit ; structures d'expertise comptable et de conseil patrimonial ; activités libérales ou salariées de conseil patrimonial.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Expert conseil en gestion de patrimoine

Expert en gestion de patrimoine

Consultant patrimonial

Expert en ingénierie patrimoniale

Conseiller financier senior ou cadre

Conseiller banque privée

Conseiller bancaire et patrimonial professionnels

Inspecteur patrimonial / patrimoine / courtage

Agent général d'assurance

Courtier ou mandataire d'assurance

Courtier ou mandataire en opérations de banque et services de paiement

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Activité de conseil en investissements financiers (CIF) et, plus largement, cadre du code monétaire et financier et du règlement général de l'AMF pour les instruments financiers et opérations sur biens divers.

Activité d'intermédiation en assurance (IAS) relevant du code des assurances et du contrôle ACPR.

Activité d'intermédiation en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) relevant du code monétaire et financier et du contrôle ACPR.

Activité d'intermédiation immobilière relevant notamment de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet et de la loi ALUR.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 369 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en échanges et gestion (28 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	QCX01 — Employés et techniciens commerciaux de la banque · tension 5/5 (Très élevée) QCX02 — Cadres et indépendants commerciaux de la banque · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 289
Jugés difficiles à recruter	15 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	QCX01 — Employés et techniciens commerciaux de la banque QCX02 — Cadres et indépendants commerciaux de la banque

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'un titre professionnel ou d'un diplôme de niveau 6 RNCP dans les spécialités NSF 313, 314, 315 ou 128g.

Pour les candidats titulaires d'un titre professionnel ou d'un diplôme de niveau 6 RNCP dans une autre spécialité, la procédure de sélection prévoit un entretien spécifique de positionnement et de motivation, en complément du dossier de candidature.

Le dispositif de certification est également accessible à tout candidat titulaire d'un titre professionnel ou diplôme de niveau égal ou inférieur et justifiant d'une expérience professionnelle probante dans le domaine de la banque, de la finance, de l'assurance ou de l'immobilier, validée par la Commission d'admission de CGPC.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Jury de certification commun CGPC / CGPC Développement composé de quatre membres ayant une expérience reconnue en gestion de patrimoine et/ou en certification professionnelle.

Prérequis à la validation de la certification spécifique pour cette voie d'accès : attestation de la réalisation de 12 mois de stage en lien avec le conseil en gestion de patrimoine requise pour pouvoir se présenter aux épreuves de certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury de certification commun CGPC / CGPC Développement composé de quatre membres ayant une expérience reconnue en gestion de patrimoine et/ou en certification professionnelle.

Base légale

Date de décision	30/10/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/10/2029
Date de dernière délivrance possible	29/10/2033

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	221	3	82 %	—
2024	202	1	87 %	—
2023	81	1	99 %	—
2022	43	0	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36074

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36074

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42859/>